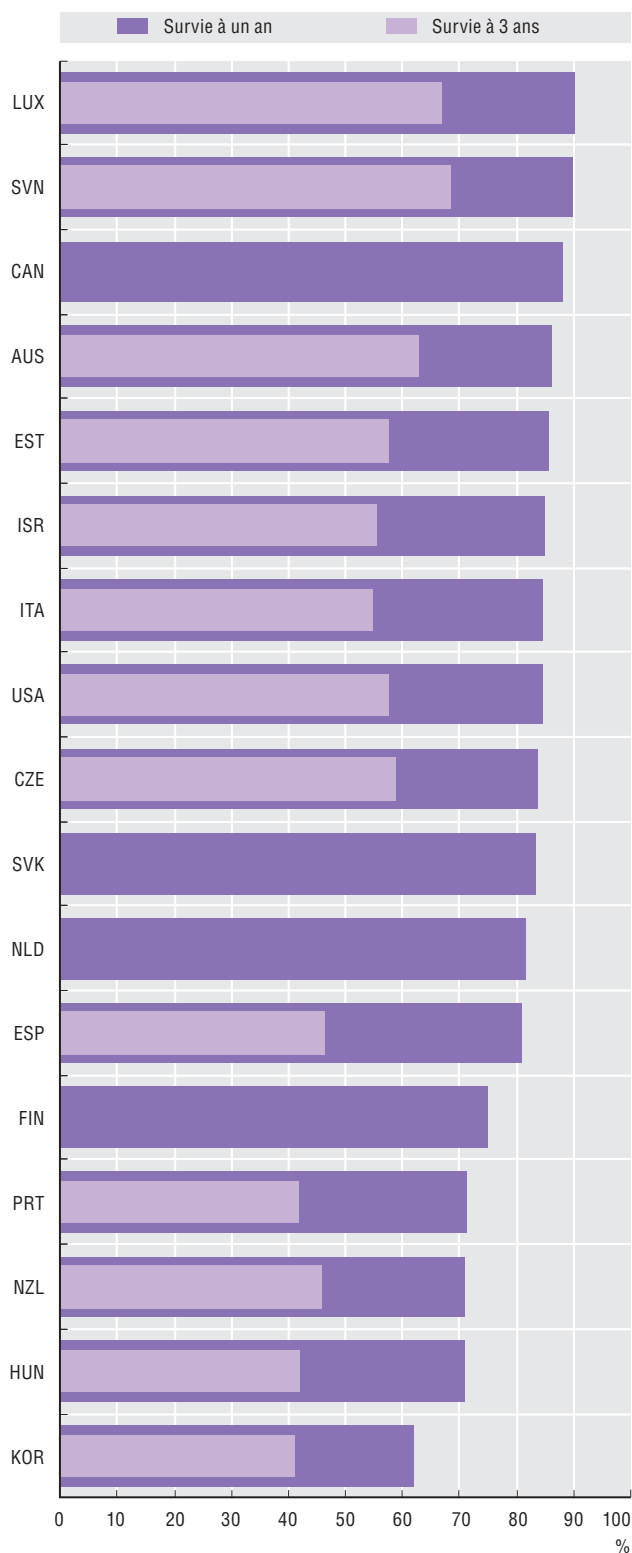


Taux de survie des entreprises employant des salariés, 2007 et 2009

En pourcentage de l'ensemble des entreprises employant des salariés, cohorte de référence de 2006



Source : OCDE (2013), *Panorama de l'entrepreneuriat 2013*, Éditions OCDE. Davantage de données via StatLink. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932934109>

L'entrepreneuriat et sa dynamique sont au coeur de l'emploi et de la productivité. La création d'entreprises et la disparition de celles qui ne sont pas viables sont indispensables à l'expérimentation et la destruction créatrice dans une économie. Avec le développement des entreprises nouvelles et productives sur le marché, celles les moins performantes sont poussées vers la sortie. Le taux de création reflète la capacité des économies à créer des entreprises entièrement nouvelles et à expérimenter, tandis que le taux de disparition, indiquant à quel rythme les entreprises quittent le marché, révèle la mesure dans laquelle les moins compétitives disparaissent. Les taux d'entrée, de sortie et de survie dépendent de conditions-cadres comme l'accès au crédit, la législation de protection de l'emploi, les lois sur la faillite et les lourdeurs bureaucratiques, ou encore de la dynamique des cycles économiques et des chaînes de valeur mondiales.

Le taux de survie à une année ou plus varie selon les économies et les branches. Pour celles créées en 2006, les taux de survie à un an dans le secteur manufacturier vont de 62 % (Corée) à 90 % (Slovénie et Luxembourg). Ils sont très proches tant pour les entreprises manufacturières que pour les prestataires de service. Après trois ans, les taux de survie varient de 41 % (Corée) à 68 % (Slovénie). Si les taux de survie des entreprises ayant des salariés sont en général supérieurs dans le secteur manufacturier, celles créées dans ce secteur en 2006 ont été tout autant frappées par la crise et en 2009 leurs taux de survie n'ont été que légèrement plus élevés que ceux des services.

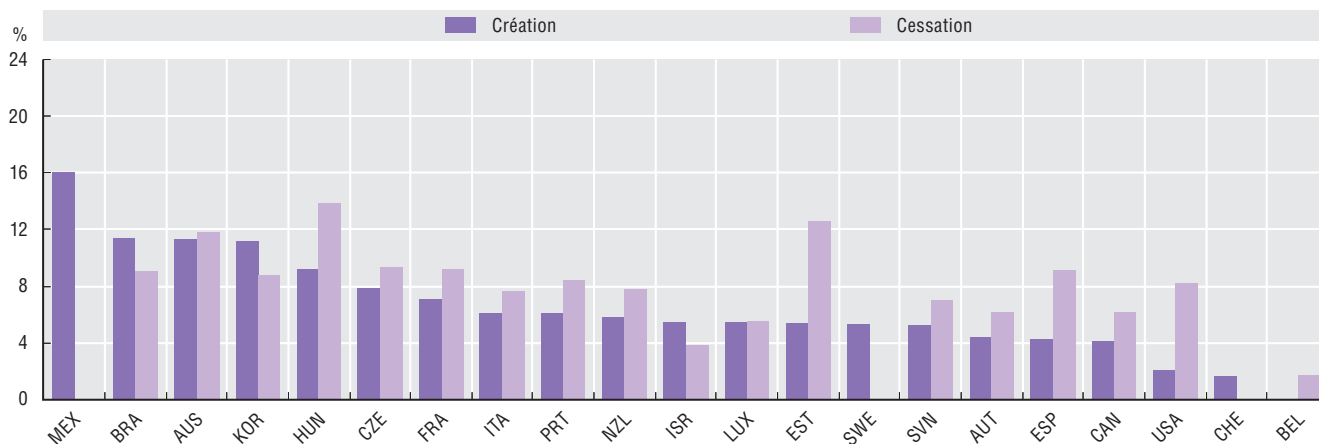
Les entrées et sorties sont plus nombreuses dans les services que dans les activités manufacturières, avec un solde net de sorties en 2010 tant dans le secteur manufacturier que dans les services dans la plupart des pays. En 2010 le pourcentage d'entreprises manufacturières de création récente parmi les entreprises actives a varié de 2 % à 16 %, contre 3 % à 22 % pour les services. La même année, le taux d'entreprises évincées du marché a varié de 2 % à 14 % dans le secteur manufacturier et de 3 % à 19 % dans les services.

Définitions

Les *taux de survie* donnent le pourcentage d'entreprises créées une année donnée encore en activité après *n* années. Les *créations d'entreprise employant des salariés* sont les entreprises « nouvelles » déclarant au moins un salarié l'année de leur création et les entreprises existantes déclarant pour la première fois un ou plusieurs salariés dans l'année d'observation. Les créations excluent les entrées dues par exemple à des fusions, éclatements ou restructurations. Les *taux de création* correspondent aux ratios entre le nombre d'entreprises créées et la population d'entreprises actives employant au moins un salarié. Il y a *disparition* quand une entreprise soit cesse son activité soit descend en-dessous du seuil d'un salarié pendant au moins deux ans.

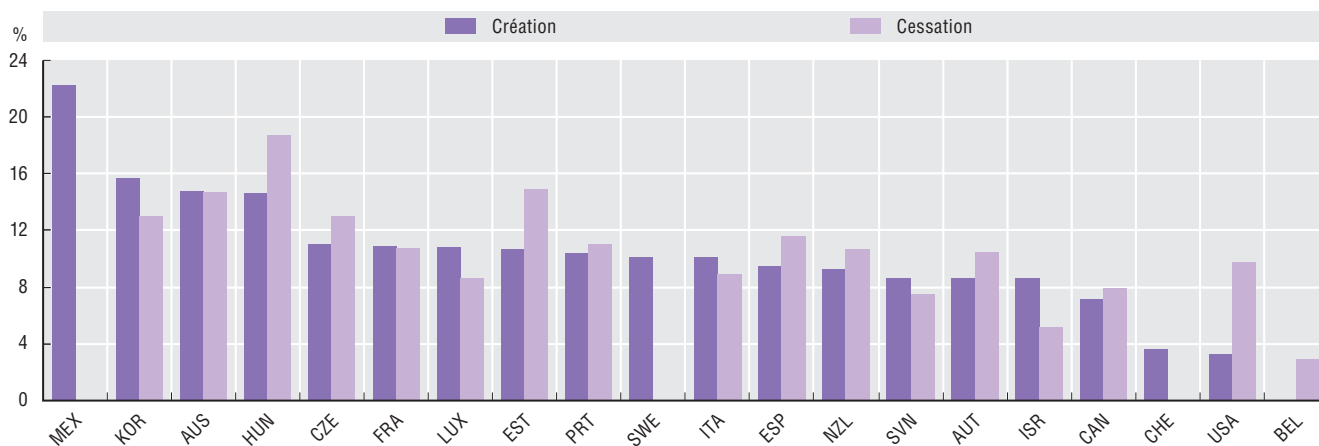
Taux de création et de cessation d'entreprises employant des salariés dans le secteur manufacturier, 2010

En pourcentage du nombre total d'entreprises actives employant au moins un salarié

Source : OCDE (2013), *Panorama de l'entrepreneuriat 2013*, Éditions OCDE. Voir notes de chapitre.StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932934128>

Taux de création et de cessation d'entreprises employant des salariés dans le secteur des services, 2010

En pourcentage du nombre total d'entreprises actives ayant au moins un salarié

Source : OCDE (2013), *Panorama de l'entrepreneuriat 2013*, Éditions OCDE. Voir notes de chapitre.StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932934147>**Mesurabilité**

Les indicateurs sur les entreprises employant des salariés se prêtent généralement mieux aux comparaisons internationales que ceux couvrant toutes les entreprises, car les registres d'entreprises ne couvrent pas tous le même champ. Dans de nombreux pays, les principales sources de données utilisées dans ces registres sont les registres fiscaux et de la main-d'œuvre, dans lesquels ne figurent que les entreprises au-delà d'un certain chiffre d'affaire et/ou nombre d'employés. De plus, les seuils varient souvent au fil des ans. Le concept d'entreprise employant des salariés n'est cependant pas sans problème, car il exclut les travailleurs indépendants. Comparées aux données sur les créations d'entreprises employant des salariés, les informations sur les liquidations d'entreprise obligent à s'assurer que l'entreprise n'a pas repris ses activités (ou n'a pas eu de salarié) dans les deux années suivant la disparition.



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2013**
Innovation for Growth

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Entrée, sortie et survie », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2013 : Innovation for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-47-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.